

DE
LA RÉUNION DE LYON A LA FRANCE

Etude historique

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX.

SUITE (*)

DEUXIÈME PARTIE

RÉUNION DE LYON A LA FRANCE

CHAPITRE I^{er}

*Conditions dans lesquelles s'est accomplie la réunion.
Sa date, — Exécution du traité de 1312 [10 avril].*

§ 1. — Conditions dans lesquelles s'est accomplie la réunion.

La défaite de Pierre de Savoie fut le signal, dans le Lyonnais, d'une réaction plus ou moins factice contre le traité de paix conclu en 1307, à Pontoise, ou plutôt contre l'ordre de choses établi par ce traité.

Le Concile de Vienne venait de s'ouvrir (1). Sous l'influence royale (2), une assemblée se tint à Lyon (dans le

(*) Voir la précédente livraison.

(1) Le Concile s'ouvrit le 16 octobre 1311, c'est un fait connu. Ne pas imiter Saint-Aubin qui le fait précéder la guerre de 1310. — (V. Saint-Aubin, *Histoire de Lyon* (Lyon, 1666), p. 74.)

(2) A vrai dire, ce fut sur convocation spéciale des agents royaux.